

REGLEMENT INTERIEUR

"Visa Sport Santé Bien-Etre Seniors"

Public : Le "Visa Sport Santé Bien-Etre Seniors" est ouvert aux personnes sédentaires de plus de 62 ans.

Objectif :

- Reprendre une activité physique encadrée et adaptée.
- Créer une passerelle pour permettre aux seniors de continuer la pratique sportive en autonomie ou via une association.
- Proposer des activités diversifiées et complémentaires : le "Visa Sport Santé Bien-Etre Seniors" se compose d'activités physiques terrestres et nautiques (à la piscine municipale).

Fonctionnement : 2 séances d'une heure par semaine, sur deux cycles de 14 séances chacun par année (de septembre à janvier et de février à juin), en dehors des périodes de vacances scolaires et jours fériés.

La capacité d'accueil est de 24 personnes par cycle (accompagnement individualisé et / ou en groupe).

La priorité est donnée aux personnes domiciliées à Cagnes-sur-Mer.

L'encadrement est assuré par les éducateurs sportifs de la Direction Municipale des Sports.

La tarification :

- 50 € par cycle pour les Cagnois
- 75 € par cycle pour les non-Cagnois.

Inscription sur un cycle par an uniquement. Mise en place d'une liste d'attente pour un deuxième cycle en fonction des places disponibles.

Lu et approuvé

Signature